le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC http://www.sglce-cgt.fr Juin 2010 - 1,50 €

N° 343

SOMMAIRE

2
Appel - Mobilisation

3
Editorial : droit au but !

4/6
Presstalis : une tragédie et un mythe

7
La crise : on nous vole, on nous ment

8/10
Dossier retraites

11/12
Imprimerie du *Monde*
Sans papiers chez Merkhofer

13/14
Crédit d'heures syndicales

15
Une histoire du syndicat du Livre

16
Brève

Emploi, salaires, retraites

Communiqué commun du 31 mai 2010

Les organisations syndicales CFDT, CFTC (1), CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites trois jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- la situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé… autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

(1) La CFTC réserve sa réponse

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle

journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Droit au but !

On prévoit tous les ans – depuis l'élection de Nicolas Sarkozy – que l'été sera chaud. Il est vrai que le réchauffement climatique est un phénomène que peu d'experts contestent. Mais qu'en est-il du climat social ?

Force est de constater que la politique de ces trois dernières années s'est résumée à une casse de tous les acquis sociaux et donc à une régression à tous les niveaux.

Certes, il n'y a plus de saisons pour le rouleur compresseur du libéralisme, mais la période estivale demeure le temps privilégié des patrons et du gouvernement pour enfoncer le clou. Réformes, restructurations, plans sociaux sont toujours au menu d'été des terrasses du libéralisme où le régime grec est de rigueur !

Pour eux le déficit est toujours source de profits dans la mesure où ils nous le font payer plusieurs fois.

Cette saison serait donc démobilisatrice ? Il paraîtrait que La Coupe du Monde de football nous détournerait des préoccupations majeures : l'emploi, la santé, la retraite, les salaires…

Cependant, le filet ne sera pas assez grand et solide pour contenir la colère qui gronde sourdement dans notre pays.

Si nous ne connaissons pas la destinée des Bleus en Afrique du Sud, nous savons par contre que le gouvernement et le patronat misent sur cette partie de ballon pour nous écarter de la surface de réparation sociale…

Non ! Notre avenir et celui de nos enfants ne peut-être suspendu à un coup de sifflet ou à un carton rouge. Pour preuve, l'activité de la Maison du Livre est bien éloignée de l'euphorie occasionnelle qui se dégage des stades. En effet, les salariés en détresse du secteur Presse ou Labeur qui nous appellent ou trouvent encore l'énergie pour nous rencontrer sont sur la touche. Harcèlement, licenciement abusif, exploitation … constituent le lot quotidien de ces travailleurs qui ne peuvent se satisfaire de la formule magique du Président de la République : « travailler plus pour gagner plus »

Alors que la France passe ou non le premier tour pour les qualifications ne changera rien à leurs conditions de vie.

La vraie partie, pour eux comme pour nous tous se joue sur le terrain des luttes. Facile à dire, nous direz-vous. Mais, c'est précisément le rôle de notre syndicat d'œuvrer à ce rassemblement unitaire de tous les salariés exerçant dans le vaste secteur de la communication écrite.

Ce numéro du Livre Parisien est bien sûr écrit sous la lumière de l'actualité générale : la crise, les retraites mais aussi, sous celle de notre profession : La distribution de la presse, l'Imprimerie Le Monde*…*

Soyons certains que vous lirez ce bulletin avant le coup d'envoi !

Eric Martin
Secrétaire du SGLCE

Acte II – Presstalis, et un mythe :

Au bout de cinq mois de lamentations, les grands patrons de presse ont entonné un montée avec Lagardère était connu d'avance et n'a évidemment rien eu de tragique. leur offre un modèle d'entreprise libérale clés en mains. Quant à l'avenir du systè-

"Rien dans ce monde n'arrive par hasard"
Paulo Coelho

Les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) – nées le 16 avril 1947, soit deux semaines après la loi Bichet- occupent depuis le 14 décembre dernier de nouveaux locaux sous une autre identité : Presstalis. Le Groupe Mondadori a profité de cette mue pour transférer ses titres phares (Télé Star, Télé poche...) aux Messageries Lyonnaises de Presse (MLP) amputant ainsi les NMPP d'un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros. Mais, riche d'un nouveau logo et d'une signature "La proximité va plus loin", la société Presstalis allait pouvoir affronter sereinement les défis à venir. Hélas, le mascara de la belle Presstalis ne tarde pas à couler à cause d'une fuite. Un document confidentiel "égaré" par une coopérative de presse et qui fait état d'un possible dépôt de bilan de Presstalis dans les prochains mois, se retrouve dans les mains d'un journaliste. L'annonce fait son effet et chacun y va de son couplet. Les plus optimistes dont Rémy Pflimlin, directeur général de la société, parle alors de "tensions de trésorerie" passagères tandis que d'autres évoquent la faillite. Trou financier à Presstalis ? Qu'à cela ne tienne, le Premier ministre dépêche le 14 janvier un haut fonctionnaire de Berçy, Bruno Mettling, afin de faire un rapport de circonstances et proposer des solutions. Le 30 mars, le rapport est présenté au conseil de gérance de Presstalis.

Le 1er avril, le Groupe Lagardère, opérateur historique des NMPP, fait savoir qu'il n'est pas en mesure de participer aux besoins de financement attendus, soit 50 millions d'euros. Le même jour, une proposition de loi est déposée pour abroger la loi Bichet comme l'avait souhaité le Groupe Lagardère en novembre 2008, dans sa contribution aux Etats généraux de la presse écrite.

Du poisson d'avril jusqu'au 27 mai, s'est jouée cette tragédie où la mort de l'héroïque Presstalis était annoncée.

Les commissaires aux comptes, s'apprêtaient à signer la fin de la messagère aux ailes fragiles, si les fonds n'étaient pas reconstitués à temps. Entre leurs allées venues à Matignon, le conseil de gérance représentant les cinq coopératives de presse et les responsables du Groupe Lagardère se sont livrés à des joutes dans un registre dramatique. Les acteurs de cette "tragédie" se sont employés à cultiver leur mésentente et à agiter le spectre de la faillite en vue de créer au sein du public un malaise. La nomination d'un médiateur par le Premier ministre, le 23 avril, allait donner un caractère urgent au dossier. La crise atteignait alors son paroxysme pour retomber un mois plus tard. L'Etat s'engageait à rajouter quelques millions d'euros pour participer à l'effort du Groupe Lagardère qui augmentait sa contribution initiale de 13 millions à 42,5 millions d'euros. Un effort relatif dans la mesure où Lagardère cède les 49 % de Médiakiosk, une filiale de Presstalis, pour une valeur, certainement surestimée, de 20 millions d'euros !

Tout le monde est content, même François Fillon qui dans un communiqué " *se réjouit de l'accord intervenu le jeudi 27 mai lors de la réunion du Conseil de gérance de l'entreprise Presstalis, sur le plan de redressement de cette entreprise"*. Ouf !

Les comptes 2009 seront ainsi validés et nous échapperons au dépôt de bilan ! Avoir frôlé la catastrophe nous inciterait à accepter plus facilement des mesures qui en temps normal soulèveraient un tollé général. Ainsi, la direction générale de Pressatalis, forte de cet enseignement, se dit prête à engager la mise en œuvre du plan de Bruno Mettling.

Les Drapiers, *l'œuvre de Rembrandt (1662) : le syndic de la guilde des drapiers (notre conseil de gérance !) qui semble être interrogé sur les comptes de la corporation nous rappelle que l'état des bilans a toujours été l'objet de suspicions...*

le livre parisien

une tragédie grecque le déficit

chœur, un jour de mai, dans les couloirs de Matignon. Le dénouement de leur pièce Les 125 millions d'euros pour "sauver" Presstalis ont été trouvés et le plan Mettling me coopératif de la distribution et de ses salariés, ils n'en ont cure...

"Mettling pot" libéral pour la distribution

Que le rapport de ce haut fonctionnaire de Bercy soit devenu tout naturellement le seul plan à être retenu pour réformer le système de distribution n'est pas une surprise. Il répond aux attentes formulées par le Président de la république lors des Etats généraux de la presse en 2008 : " *Je m'interroge sur la portée de l'article 1er de la loi Bichet, selon lequel "la diffusion de la presse imprimée est libre", quand cette loi n'offre en réalité aucune flexibilité ?... Nous n'avons pas le droit d'échouer. Tous les sujets sont sur la table, les plus techniques... comme les plus sensibles... la loi Bichet, l'avenir des ouvriers du Livre.. Les NMPP ont entrepris un plan de modernisation (Défi 2010)...Mais nous devons aller plus vite, plus loin, plus fort".*

Certes, dans les 20 pages de ce rapport, chacun pourrait y trouver des points positifs et en conclure hâtivement que les préconisations, radicales pour certaines, ne sont pas de nature à soulever des problèmes majeurs. Mais, si ce rapport a été validé à l'unanimité par les éditeurs, ce n'est pas seulement du fait des difficultés financières actuelles de Pressatalis.

A ce titre, la mission gouvernementale rappelle que ces dernières *"résultent avant tout d'une gestion qui s'est écartée des principes traditionnels du modèle coopératif, qui auraient dû conduire l'ensemble des éditeurs et des actionnaires à mettre en réserve une fraction du résultat dans les périodes favorables afin d'être en mesure de faire face à la dégradation future des volumes".* Cette mauvaise gestion, nous l'avons soulignée maintes fois, quand la direction générale des NMPP invoquait le tarissement de la trésorerie pour déstructurer des services. Curieusement, la presse a omis ce point quand elle a commenté le rapport en question... Non, l'intérêt que portent les éditeurs, surtout les plus importants, à ce rapport se focalise avant tout sur une rationalisation de la distribution de la presse sur Paris. Celle-ci se traduisant par la fermeture de la Société Presse Paris Services (SPPS) filiale 100% du Groupe Prestaliss et d'une "réduction significative" des effectifs. En fonctionnaire avisé, M. Mettling a abandonné l'idée d'une remise en cause des statuts pour résorber l'intégralité des "surcoûts sociaux".

Il mise tout simplement sur la disparition des ouvriers des messageries et du syndicat du Livre en voulant éviter "un conflit d'une grande dureté" ! L'objectif n'est pas moins ambitieux que celui qui consiste à vouloir réduire également la structure du siège social en externalisant certaines fonctions. Notamment l'informatique !

A Bercy, les hauts fonctionnaires ne s'embarrassent pas des paramètres et des facteurs qui pourraient remettre en cause leur logique de rationalisation à outrance. L'opération favorite de ces techniciens du moindre coût est la division. Si la société concurrente, les Messageries lyonnaises de Presse (MLP) se contente d'un siège social de 120 salariés, il serait donc possible d'amener progressivement l'effectif du siège de Presstalis (600 salariés) à cette valeur de référence !

Si les dépôts de presse du Niveau 2 (SAD et SOPROCOM) ne souffrent pas de "surcoûts sociaux", le SMIC étant une référence maximale pour nombre d'entre eux, le rapport n'exclut pas de réaliser tout de même des gains de productivité en ayant recours à plus de flexibilité ! Autant dire la porte ouverte à des pratiques d'un autre temps. Ainsi, le responsable d'un dépôt Soprocom en Bretagne a informé récemment les salariés qu'il envisageait à la fin des vacances d'été de les "prêter" à des entreprises de la région pour pallier la baisse d'activité du dépôt de presse !

Nous l'aurons compris, les patrons de presse ne peuvent qu'adhérer à ce plan de sauvetage qui n'autorise aucune alternative *"A défaut, la question de la survie de la société, du devenir de l'ensemble de ses 1200 salariés et de la responsabilité de ses actionnaires serait posée avant la fin de l'année 2010".*

Les conséquences sociales d'une telle réforme sont suffisamment identifiées pour se persuader que les propos alarmistes de M. Mettling ne susciteront pas une telle adhésion chez les salariés...

© Thomas Jourdas

Loi du marché oblige : demain, des centaines de titres n'auront plus accès aux points de vente !

Coupe dans les effectifs et dans la loi Bichet !

Le plan Mettling, c'est non seulement une nouvelle coupe dans les effectifs et une détérioration des conditions de travail, mais c'est aussi une remise en cause du système coopératif de la distribution de la presse émanant de la loi Bichet. Certes, l'auteur du rapport affirme de ne pas vouloir revenir sur le titre I de la loi qui prévoit l'organisation de la distribution de la presse mais de faire évoluer la gouvernance vers une "structure plus efficiente". Par ailleurs, il qualifie de "frein" le fait que la société de messagerie soit détenue par 51% des coopératives de presse et précise que lever ce frein ne constitue pas une priorité. En

réalité, M. Mettling n'est pas opposé à une remise en cause du contrôle de la société par les coopératives de presse. La raison qu'il invoque pour ne pas déroger à cette disposition de la loi devrait nous en convaincre : *"Le lancement d'un processus de modification législative, dont le résultat ne peut être déterminé à l'avance, s'avère en tout état de cause incompatible en termes de délais avec l'urgence de la réforme"*.

Ainsi, pour éviter un débat à l'Assemblée nationale dont les conclusions pourraient bien contrarier le plan en question, Mettling propose de mettre en place une nouvelle gouvernance qui permettra à terme de lever le "frein" de la loi Bichet ! Il est vrai que le Groupe Lagardère l'a aidé en ce sens dans la mesure où il a signifié dès le début de la "crise" qu'il se désengageait de ses responsabilités d'opérateur.

Aujourd'hui, la société de messagerie est dirigée par un conseil de gérance composé par 5 représentants des coopératives de presse et 3 représentants de l'opérateur Lagardère. Demain, elle serait dirigée à l'image d'une Société anonyme (SA) dans laquelle pourront siéger des personnalités autres que des responsables de coopératives de presse. Nous pouvons donc craindre, notamment dans le cadre d'une recapitalisation, l'arrivée d'actionnaires étrangers à l'activité de la presse et à tout esprit coopératif. Dans ce schéma, les représentants des coopératives de la presse ne détiendraient plus 51 % du capital social de l'entreprise comme l'exigeait l'article 4 de la loi Bichet.

Par ailleurs, la réduction du nombre des coopératives de presse de huit à deux – une coopérative pour les quotidiens et une pour les publications – au prétexte d'une simplification et d'une harmonisation des barèmes (tarifs de la distribution) serait préjudiciable pour un nombre de titres. Noyés dans la masse, les éditeurs qui pouvaient jusqu'à présent se prévaloir de la spécificité de leurs titres au sein d'une famille pour leur attribuer un barème tarifaire adapté seraient obligés d'obéir aux nouvelles règles édictées par les plus influents. Une fois ce phagocytage des publications réalisé au sein d'une unique coopérative, il sera plus aisé d'abolir la règle selon laquelle un éditeur quelle que soit sa taille ou son ancienneté dispose d'une voix lors des votes de la coopérative et participe à part égale au travail, à la gestion et au profit de la coopérative. Ainsi, la demande que le sénateur UMP Louis de Broissia a formulée en 2008 dans un rapport sur la presse pour modifier la loi Bichet afin d'éviter la pression des petits éditeurs sera satisfaite !

Ces mêmes petits éditeurs qui auront à subir les conséquences d'une libéralisation de la réglementation en matière de politique d'assortiment et d'animation commerciale.

A ce titre, l'exemple de Wall-Mart, le plus grand distributeur de magazines au monde (USA) qui a éjecté en 2008 plus de 1 000 titres de ses points de vente nous donne une idée de ce que pourrait être la diffusion de la presse en France. Sans compter que la direction de cette enseigne a fait maintes fois pression sur les éditeurs pour influer sur leur politique éditoriale ! Pensez-vous qu'une grande enseigne commerciale française se pliera aux règles d'un traitement égalitaire dès lors qu'une publication condamnera sa politique commerciale et ses abus à l'égard des consommateurs ?

C'est dans l'air du temps, le déficit est une notion clé universelle dans le langage économique et politique du libéralisme. Le déficit est devenu sacré au point que Nicolas Sarkozy veut l'inscrire dans la Constitution. Le déficit est le sésame qui ouvre toutes les portes aux mesures les plus rétrogrades. Avec un zeste de déficit vous faîtes un cocktail des plus acides contre le progrès social ! Le déficit est devenu à Presstalis, un moyen de faire table rase d'un héritage où les principes coopératifs d'égalité et de solidarité sont des obstacles à une marchandisation d'un bien culturel : La presse !

Presstalis n'est pas en Grèce, mais les grands patrons de presse aidés par le gouvernement voudraient nous faire danser le sirtaki : un rythme lent pour le progrès social et un rythme rapide pour une politique libérale. C'est mal nous connaître, notre répertoire chorégraphique est éloigné du leur !

Michel Pavard

Assemblée générale (21 avril 2010) des militants des entreprises de presse et du labeur dans le Centre de Traitement des Quotidiens de Gonesse pour faire respecter les accords à Presstalis !

Le "Mettling pot" libéral en résumé

- **Le "déficit" : une bonne raison de mettre de l'ordre dans la maison !**
  Un constat d'un « **déficit** » au même titre qu'une société commerciale ordinaire alors que Presstalis fonctionne dans un cadre coopératif.
  Une explication du dit « déficit » par des « **surcoûts sociaux** ».
  La **fermeture** d'une filiale (SPPS) dite « déficitaire » et dont l'effectif actuel est de 285 salariés.
  Une **réduction** drastique des effectifs avec le regret de ne pas pouvoir s'attaquer directement aux conventions collectives.
  Une **réorganisation** des dépôts régionaux du niveau II sur le thème de la flexibilité.
- **Une politique industrielle et économique qui pénalisera les titres de moyen et faible tirages :**
  Une **sous-traitance** quasi totale des prestations logistiques au profit de l'entreprise Géodis.
  Une **externalisation** accélérée des prestations de services assurées normalement au niveau du siège social.
  La **séparation "comptable"** (dans un premier temps!) des quotidiens et des publications.
  Une nouvelle politique de **tarification** basée sur les **"coûts réels"** qui aura a terme une incidence sur la notion de **péréquation**, socle économique fondamental du système coopératif.
- **La rupture avec 1947 :**
  Un **changement** du statut juridique de l'entreprise SARL qui devient SA avec les risques évoqués précédemment.
  Création d'une Autorité Administrative **"Indépendante"** pour **"adosser"** le Conseil Supérieur des messageries de Presse.
  Un **abandon** à terme des principes fondateurs de la **loi Bichet**.

Pour écrire ce rapport, il fallait saisir l'opportunité d'un déficit organisé ou pour le moins entretenu depuis des années. Certes, la baisse des ventes et des volumes est une réalité que nul ne peut contester. Mais la responsabilité de cette situation n'incombe pas aux salariés de Presstalis (NMPP), ni aux petits éditeurs. Et pourtant, c'est précisément eux que l'ont veut sacrifier sur l'autel du libéralisme !

On nous vole et on nous ment !

Avez-vous vu ou entendu tous les chroniqueurs économiques venir nous expliquer, à 20 h 00, que la population européenne vit au dessus de ses moyens, se soigne trop, vit trop longtemps, travaille trop peu et que, forcément, mécaniquement, il faudra payer nos dettes ? À cause de notre paresse et notre gourmandise, les « marchés » n'ont plus confiance en nos économies, voilà pourquoi rien ne va plus, CQFD.

Et de nous démontrer, à grand renfort de graphiques animés, l'inéluctabilité de la catastrophe annoncée si l'on ne se résout pas à tailler dans la mauvaise graisse que des années d'insouciance nous ont fait accumuler.

MM. Sarkozy et Fillon ne pouvaient pas rêver meilleur contexte pour entamer les négociations sur la retraite.

Doit-on en déduire que cette débauche de démonstrations vise à nous mettre en condition pour tout accepter ? Préparons-nous tout de même à être mangés en sauce à la grecque sous peu, si notre riposte n'est pas à la hauteur de l'attaque.

N'empêche que tout ce qui apparaît compliqué, scientifique, inévitable… est bien plus simple qu'il ne semble. Seul un rideau de fumée tente d'occulter la pathétique vérité : on nous vole plusieurs fois le fruit de notre travail.

– Premièrement, les capitaux qui transitent à la vitesse de l'électricité tout autour de la planète sont le résultat de la richesse produite par les travailleurs du monde entier.

Parce qu'ils possèdent les entreprises, les actionnaires ponctionnent toute une partie de cette richesse. Ces profits accumulés serviront à capter encore plus de richesses produites par les travailleurs. En réalité, cet argent nous revient de droit, on nous l'a simplement volé ! C'est le **1er vol :**

– Deuxièmement, une partie de ces capitaux a été utilisée en prêts à la population modeste américaine pour l'acquisition d'habitations avec des taux de remboursements d'autant plus importants que les emprunteurs étaient pauvres, donc considérés « à risques ». Voici donc le **2e vol**, celui de l'usure.

– Troisièmement, nombre de salariés américains n'ont pu rembourser leurs emprunts. On leur a repris leur habitation partiellement remboursée et certains d'entre eux vivent aujourd'hui en caravane ou dans la rue. Nous sommes en présence du **3e vol**.

"Les gens ne vivent pas mal, il ne faut pas exagérer... ne pas souffrir, c'est ne pas vivre..."
Eric Woerth, ministre du travail

Les financiers voyant que leurs prêts ne seraient jamais remboursés les ont maquillés pour pouvoir les revendre. Si bien que tout le monde s'est revendu des titres pourris en faisant croire qu'ils étaient sains, y compris les banques.

Quand la crise a éclaté, tous les titres étaient plus ou moins pourris, d'où la perte de confiance et la paralysie du système bancaire international.

Au passage, les salariés qui avaient contracté un plan de retraite/protection sociale par capitalisation et dont les organismes avaient investi dans ces « titres pourris », ont alors presque tout perdu. Même chose pour ceux qui avaient placé leurs économies dans ce type d'actions. C'est donc, là, le **4e vol**.

Devant la débâcle financière annoncée, les États nationaux ont volé au secours, non pas des populations, mais des banques en leur versant des centaines de milliards pour rassurer « les marchés ». Ces sommes d'argent colossales sont de la plus-value tirée du travail de millions d'hommes et de femmes. **5e vol.**

Les États se sont alors endettés formidablement auprès des banques afin de renflouer … des banques ! Une bonne partie de nos impôts est donc utilisée pour rembourser cette dette et ses intérêts. **6e vol.**

Aujourd'hui, lesdits « marchés » – en réalité, donc, les capitalistes de la Finance – s'amusent à spéculer sur la capacité de certains États à rembourser les banques grâce à cause desquelles ils sont en semi faillite et ceci avec l'argent que ces mêmes États leur ont fourni. **7e vol.**

Actuellement, afin de redevenir financièrement crédibles, les États les plus touchés font des économies drastiques sur le dos de la population : suppression d'emplois chez les fonctionnaires, baisse des salaires, attaque sur les retraites et la protection sociale, coupe sombre dans les dépenses publiques utiles à la population, etc. **8e et dernier vol** en date.

Les États pas encore touchés en profitent pour devancer l'appel et imposer à leur population des mesures préventives visant à réduire son niveau de vie dans un seul but : continuer à augmenter les profits des plus riches.

Alors on comprend bien pourquoi tous ces « spécialistes » se relaient pour nous enfumer et cacher les véritables raisons de cette débâcle.

Aucun de ces surdiplômés ne nous propose la seule solution qui soit durable pour une vie meilleure : ôter aux financiers le pouvoir de nuire, annuler la dette, nationaliser les banques sans rachat et satisfaire les besoins des populations.

La dette qu'ils invoquent pour nous faire « banquer », ce sont les États qui l'ont creusée en détournant l'argent des peuples vers la finance et le profit des bourgeois.

Alors, pour nos salaires, nos retraites, notre Service public et notre confort de vie, il n'y a aucune raison de céder quoi que ce soit à ceux qui nous ont déjà tant pris. **En cette période, la mobilisation devient une nécessité vitale.**

Thierry Fronty

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Avril 2010	121,26	+ 0,3	+ 1,7
Mars 2010	120,94	+ 0,5	+ 1,6
Février 2010	120,36	+ 0,6	+ 1,3
Janvier 2010	119,96	– 0,2	+ 1,1
Décembre 2009	120,04	+ 0,3	+ 0,9
Novembre 2009	119,64	+ 0,1	+ 0,4
Octobre 2009	119,48	+ 0,1	– 0,2
Septembre 2009	119,37	– 0,2	– 0,4
Août 2009	119,66	+ 0,5	– 0,2
Juillet 2009	119,05	– 0,4	– 0,7
Juin 2009	119,58	+ 0,1	– 0,5
Mai 2009	119,43	+ 0,2	– 0,3

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Pour l'année 2010, le Smic a été augmenté de 0,50 %, ce qui amène le salaire horaire à 8,86 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 343,77 € et un salaire net de 1 051,00 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :
– 1512,70 € avec majoration de salaire de 10 % de la 36e à la 39e heure.
– 1535,74 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36e à la 39e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :
– 7,10 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
– 7,98 € pour salariés âgés de 17 ans à 18ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;
33 276 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :
– moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)
– 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1er janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :
personne seule : 1 031,80 € ;
couple : 1 621,40 €.

Minimas au 1er janvier 2010

RMI et RSA 460,09 € pour une personne seule.

Retraites complémentaires

Valeur du point :
Agirc : 0,4132 € ;
Arrco : 1,1848 € ;
Ircantec : 0,43751 €.

Retraites : Le rendez-vous 2010

Pour mieux appréhender les enjeux de la bataille des retraites qui se déroule actuellement en France et plus largement partout en Europe, les militants du S.G.L.C.E. ont reçu le 20 avril 2010 Pierre-Yves CHANU, vice-président de l'Agence centrale des organismes de Sécurité Sociale et représentant de la C.G.T. au conseil d'orientation des retraites.
Le Livre Parisien vous fait un compte-rendu partiel de son intervention.

Pierre-Yves Chanu à la Maison du Livre

La campagne d'affolement des Français à propos de leurs retraites bat son plein. Pour le Ministre du travail « *il manque 100 milliards d'euros pour financer les retraites* », oubliant d'ajouter que c'est à l'horizon 2050, avec toute l'incertitude que cela implique !

La notion de « trou des retraites » a un rôle essentiel dans l'argumentation patronale et gouvernementale.L'hypermédiatisation est orchestrée afin de convaincre les salariés que pour avoir de bonnes retraites, il faudra à l'avenir travailler jusqu'à 65 ans, voire 70 ans ou encore souscrire à un dispositif d'épargne-retraite dès l'entrée dans la vie active.

Certes, les montants des déficits de Sécurité Sociale (maladie, famille et vieillisse) sont devenus importants : plus de 30 milliards de déficit jusqu'en 2012. Les retraites dans ce total représentent 12 milliards d'euros, soit 0,6 points de PIB (produit intérieur brut). Une partie de ce déficit est dû aux dettes patronales et aux exonérations de cotisations sociales quasi nulles il y a vingt ans, elles ont considérablement augmenté depuis le début des années 1990.

Ces montants sont importants. Ils correspondent, fin 2008, à 21,3 % des cotisations employeurs et sont estimés, en octobre 2009, à 30,3 milliards d'euros. Ces exonérations sont obligatoirement compensées par le budget de l'Etat, la perte réelle est donc de 2,5 milliards d'euros.

La C.G.T. a toujours critiqué les exonérations de cotisations sociales, non seulement en raison des pertes de recettes mais plus fondamentalement parce qu'elles constituent une dévalorisation du travail. Les cotisations sociales ne sont pas des charges pesant sur les entreprises mais constituent un salaire socialisé.

Cette dévalorisation crée des « trappes à bas salaires ». Dans la mesure où les entreprises ne payent pas de cotisations de Sécurité Sociale au niveau du SMIC, les employeurs sont dissuadés d'augmenter les salaires. Cela explique que la France soit devenue un pays à bas salaires et cela contribue à minorer les rentrées de cotisations. Plus dangereux encore que les exonérations de cotisations, les divers dispositifs d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne retraite) ont un impact financier négatif plus élevé sur les comptes de la Sécurité Sociale.

S'agissant d'un salarié au SMIC, les cotisations ne seront pas dues par l'employeur mais prises en charge par l'Etat et le salaire comptera pour la retraite de ce salarié. Si celui-ci perçoit 100 euros par mois d'intéressement, l'employeur ne paiera pas de cotisation sur cette somme, mais celle-ci ne sera pas prise en compte dans le calcul de retraite du salarié !

Si les 17,4 milliards d'euros versés au titre de l'épargne salariale avaient été versés en salaires, ils auraient rapporté plus de 7 milliards d'euros à la protection sociale.

L'augmentation de la part des personnes âgés dans la population totale est réelle et tient en deux facteurs distincts, l'un de caractère transitoire, c'est ce qu'on appelle « le papy-boom », l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreuses générations d'après-guerre avec des départs liés à cette raison jusqu'en 2020. L'autre cause est permanente avec l'allongement de l'espérance de vie qui passerait, entre 2000 et 2050, de 75 ,3 à 83,8 ans pour les hommes et de 82,5 à 89 ans pour les femmes.

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction :
A. M'Saoura,
M. Pavard,
Y. Volant,
Th. Fronty
Photos : J.-P.

le livre parisien

Partant du postulat selon lequel les prélèvements obligatoires devraient croître au plus comme le PIB, la droite préconise soit le développement de la capitalisation, soit la baisse du niveau des retraites, soit l'allongement de la vie active ou une combinaison des trois réponses.
Mais le chômage particulièrement élevé se traduit par l'entrée de plus en plus tardive dans l'emploi et près de 44 % des salariés sont précocement exclus du marché du travail avant d'avoir 60 ans.
Ce ne sont manifestement pas les dépenses pour les prestations qui sont trop importantes, mais au contraire, la croissance économique qui est insuffisante.
La part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de 10 points entre 1985 et 2009. Dans le même temps, les dividendes distribués sont passés de 5 % de la valeur ajoutée à près de 25 % actuellement tandis que l'investissement stagne autour de 20 %. Moins de salaires donc moins de consommation. Un investissement insuffisant donc une production insuffisante, ce qui explique la faiblesse de la croissance. Or, la croissance dépend de deux facteurs : l'emploi et la productivité !

CULPABILISER LES SALARIÉS

Pour culpabiliser les salariés, la retraite à 60 ans est présentée comme une exception française. Ce n'est qu'en partie exact. L'éventail de l'âge de départ réel est beaucoup plus resserré que celui de l'âge légal, ainsi l'âge moyen d'activité se situe entre 59,5 ans et 61,8 ans en Autriche, Belgique, Espagne, Italie, France, Pologne, République Tchèque et entre 62 et 64,20 ans en Allemagne, Suède, Royaume-Unis, Pays-Bas.
Les réformes régressives qui se sont succédées ont eu pour résultat de faire chuter le niveau de vie des retraités et c'est curieusement l'OCDE qui dévoile le pot aux roses : la France est au 19e rang des 30 pays développés quant au niveau du taux de remplacement !
A l'opposé du développement des retraites par capitalisation fortement recommandé par la commission européenne qui juge, comme en témoigne un document daté de 2002 *« qu'un basculement complet vers un système par capitalisation est l'option préférée »*, nous défendons le système par répartition dont la solidité tient à la garantie que se transmettent les générations successives.
Les jeunes paient les retraites de leurs aînés. Mais ils reçoivent en contrepartie des dotations sous forme de qualifications, de moyens de production, de biens collectifs.
L'articulation travail, salaire, emploi, au cœur du dispositif socio-économique qui s'était mis en place après la seconde guerre mondiale a été cassée. Il faut relier de manière nouvelle ces trois dimensions. Il n'est plus question de se satisfaire d'un modèle d'emploi où l'entreprise n'utilise le salarié qu'entre 30 et 50 ans.
Pour ce faire, la C.G.T. propose la mise en place d'un nouveau système de droits sociaux, composante d'une sécurité professionnelle.
La pérennité de notre système de retraite est un enjeu de société plus que jamais lié aux défis de l'emploi, de la lutte contre les précarités et les inégalités.

La C.G.T. propose des solutions durables :

- garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans
- les pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité (ou taux de remplacement) pour une carrière complète
- validation des années d'études et de recherche d'emploi
- assurer des départs anticipés (à partir de 55 ans) en cas de pénibilité
- reconquête et amélioration des droits familiaux et conjugaux
- indexation des pensions sur l'augmentation des salaires et non sur les prix
- contribution de tous les revenus financiers

Y. V.

Une étape de la mobilisation

La reine des batailles

Poursuivant leurs objectifs dans la guerre aux pauvres que mène la coalition patronat-gouvernement, afin d'éradiquer le modèle social français structuré par les conquêtes sociales de 1936, les réalisations issues du Conseil national de la Résistance en 1944 et les acquis de 1968, la bataille qui se déroule est un épisode majeur de cette offensive généralisée.

Si le gouvernement persiste dans son intention de relever simultanément l'âge légal (de 60 à 63 ans), l'âge de la pension complète (de 65 à 68 ans) et la durée de cotisation, il fera du système de retraite français, l'un des plus durs d'Europe, souligne Claire Guélaud dans son article publié dans le journal « le Monde » daté du 6 juin 2010.

Comme le souligne justement Bernard Thibault : « *on ne décide pas de l'avenir de millions de personnes pour quatre ou cinq décennies en quelques semaines. La réforme des retraites exige tout autre chose qu'un débat à la sauvette, coupé par la trêve estivale et conclu par un débat en urgence au Parlement en septembre* ».

Le secrétaire général de la C.G.T. souligne un des aspects les moins reluisants de ce qui se joue vraiment derrière l'annonce d'une nouvelle loi sur les retraites : *« cette réforme est annoncée comme le « marqueur du quinquennat » du président de la République. Comme si la réélection du président de la République se jouait sur sa capacité de faire sauter le droit à la retraite à 60 ans dans les mois qui viennent. Ce n'est plus des retraites qu'il est question, mais du parcours politique d'un homme ».*

« On vit plus longtemps, donc on doit travailler plus longtemps » devrait par conséquent nous faire oublier que plusieurs millions de salariés en France aspirent à trouver un travail leur permettant de vivre décemment, que « la gestion des ressources humaines » laisse sur le carreau les plus jeunes et renvoie au placard les plus anciens. Ne faire travailler que les 30-50 ans conduira à faire imploser notre système de retraite solidaire, n'est-ce-pas, après tout l'objectif inavoué des partisans de la retraite par capitalisation ?

Cette perspective fait saliver d'envie la bande du Fouquet's. Aujourd'hui les retraites, c'est un pactole de 240 milliards d'euros convoité par la finance. Dès le 18 mai, la patronne des patrons a tombé le masque. Après l'avoir mis en sourdine durant plusieurs mois pour cause de krach financier monumental, Laurence Parisot réclame *« la mise en place d'un nouveau dispositif très incitatif, voire obligatoire, du système de retraite par capitalisation. »*Ainsi, au moment même où l'on constate la faillite des fonds de pension qui se traduit par la ruine et le plongeon dans la misère de centaines de milliers de retraités américains ou anglo-saxons également touchés, pour nombre d'entre eux, par la crise des subprimes qui en fait des sans domicile fixe, voilà l'avenir que nous préconise le MEDEF. Oubliés les psalmodies de régulation et les envolées sur la « moralisation » du système.

Pourtant les catastrophes récentes provoquées par ceux qui ont boursicoté en France avec l'argent de nos retraites durant l'année 2008 ne manquent pas :

➠ **Le fond de réserve des retraites (FRR)**, crée en 1999, afin de faire face au pic des dépenses liées au papy-boom à partir de 2020. Le fond investi à 65 % en actions a perdu **7 milliards** d'euros sur les marchés boursiers.

➠ **L'ARRCO** (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés), créée en 1961, coordonne les régimes complémentaires, a subi une moins value de **1,1 milliards** d'euros mi-novembre 2008 et **2 milliards** provisionnés en prévision du krach boursier (les Echos du 18/11/09 dont **34 millions** de pertes occasionnées par l'escroquerie de Madoff (site senior du Monde).

➠ **La Prefon, le Coram et la complémentaire des hospitaliers** ont perdu **3 milliards** d'euros et font 1 million de victimes (les scandales de l'épargne retraite de Guillaume Prache, Bourin éditeur).

Ce sont bien les contre réformes successives qui, en affaiblissant le système actuel, contribuent à ce que certaines caisses de retraite se comportent en fonds de pension purs et durs.

Les réformes régressives

➠ **En 1993**, **la réforme Balladur** : la durée de cotisation pour prétendre à une retraite à taux plein passe de 37,5 à 40 annuités. Le calcul du montant de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu de 10 précédemment. Revalorisation des pensions indexées sur l'indice des prix et non plus sur celui des salaires.

➠ **En 2003**, **la réforme Fillon** Ministre du Travail : la durée de cotisation passe de 41 annuités dès 2012 et 42 années en 2020. L'âge légal de départ à taux plein est fixé à 65 ans.

➠ **En 2004**, le 13 novembre exactement, un accord signé entre CFDT, FO, CFTC, CGC et le MEDEF, avalise une pratique datée de 1996 dont la conséquence est de pousser les salariés dans les bras des systèmes par capitalisation.Les salariés achètent les points de retraite avec leurs cotisations. Avant 1996, le point était indexé sur les prix à l'achat puis les pensions étaient reversées en les indexant sur les salaires. L'accord signé par les organisations précitées a inversé les références, ce qui se traduira par une baisse de 25 % des complémentaires d'ici 2020.

➠ **En 2007**, **la réforme des régimes spéciaux** de Xavier Bertrand : alignement progressif jusqu'en 2012 sur le régime public, concerne 500 000 salariés et 1 million de retraités.

Quelle sera l'issue de la bataille engagée en 2010 ?

Une fois de plus, le mot réforme est synonyme de régression. L'objectif permanent du patronat et du gouvernement est d'imposer le moins disant social.

Les nombreuses manifestations du 27 mai, à l'appel de toutes les organisations syndicales à l'exception de F.O. ont mobilisé 1 million de participants. Ce n'est qu'un début. Une nouvelle journée de mobilisation est prévue le 24 juin 2010. RIEN N'EST JOUE !

Faisons tous en sorte que la « Reine des batailles » soit la bataille de trop pour nos adversaires.

Yann VOLANT

Pour que vive l'Imprimerie Le Monde d'Ivry

Si "Le Monde" veut changer de base économique, il doit le faire en respectant son indépendance éditoriale et en modernisant son imprimerie. C'est précisément ce que les salariés de la profession sont venus exiger lors d'un rassemblement devant le siège éditorial le 28 mai dernier. L'intervention de Marc Norguez, secrétaire général du SGLCE donne le ton de l'une de nos batailles syndicales majeures...

Dans la bataille syndicale, la constance, le sérieux des arguments et la mobilisation sont des gages de succès. Des succès, nous en avons évidemment besoin et nous en obtenons, par exemple à *Nice Matin*. La bataille pour moderniser l'imprimerie du Groupe Le Monde et pour son maintien au sein du groupe, nous pouvons la gagner.

La constance de notre action se mesure au fil des années – depuis 6 ans maintenant – durant lesquelles nous avons revendiqué une véritable modernisation des outils de production que la direction refuse.

C'est la base de l'activité syndicale que nous occupons en défendant l'outil de travail, un outil générateur d'emplois à statuts, un outil créateur de richesses matérielles et culturelles, un outil ayant fait ses preuves et particulièrement bien situé pour diffuser en flux tendu – comme disent certains – un quotidien imprimé la journée et vendu dans la foulée.

À Ivry-sur-Seine, le site de l'imprimerie n'est pas menacé par des projets d'aménagements urbains. À Ivry, cela a été dit, l'imprimerie est désirée. Son activité est soutenue par le Conseil général et de nombreux élus du Val de Marne.

L'investissement nécessaire, d'après nos estimations et les chiffres retenus lors des réunions avec les élus du personnel, est de l'ordre de 25 à 30 millions d'euros. C'est beaucoup et peu à la fois. C'est peu, comparé à certaines aides publiques à la presse, nous l'avons déjà dit et répété aux pouvoirs publics et à l'autorité de tutelle auprès du ministre de la Culture, la direction générale des médias et industries culturelles.

Un fonds existe, celui dédié à la modernisation de la presse quotidienne – une évidence mais je la rappelle malgré tout – c'est une aide exceptionnelle, unique, pas comme les aides récurrentes et bien souvent à fonds perdus qu'on n'hésite pas à s'accorder dans les allées du pouvoir.

Encore une fois, la direction n'a pas utilisé cette opportunité.

C'est très peu, 25 millions pour travailler et faire des journaux, si l'on compare aux sommes du bouclier fiscal qui abritent les habitués des conseils d'administration et notamment quelques-uns qui sont réunis plus haut.

25 millions d'euros, ce n'est qu'une goutte d'eau pour les spéculateurs, traders et autres financiers qui ont entrainé leur système économique, et nous avec, dans la crise et les grandes difficultés.

25 millions d'euros, c'est un chiffre sérieux que nous pensons indispensable pour le site d'Ivry. Mais ce n'est pas le seul.

Rassemblement du 28 mai 2010

Un investissement modeste pour une grande imprimerie !

25 millions d'euros, cela se trouve, cela se prête, cela se donne. Et même, pour l'imprimerie, cela se rembourse puisque, vous le savez, elle ne perd plus d'argent mais dégage des bénéfices.

La charge de travail de l'imprimerie du *Monde*, malgré le départ de *Direct Matin Plus*, titre gratuit dont le groupe le Monde est actionnaire minoritaire, resta la plus importante des imprimeries de presse quotidienne de la région parisienne ! Si l'on écoutait certains esprits rationnels, on pourrait la fermer et casser une fois encore le potentiel industriel de la branche.

Non, Messieurs les casseurs d'usines et d'emplois ! La charge de travail pour toutes ces imprimeries de presse à Paris et en banlieue existe bel et bien, à commencer par les gratuits.

Les engagements pris par *20 Minutes* et le groupe Bolloré devront être tenus.

Nous l'avons écrit récemment, rien n'est vraiment réglé et le groupe n'en est pas quitte avec nous. Bolloré a annoncé récemment, que le lancement de son nouveau journal payant, imprimé à 300 000 exemplaires à Ivry-sur-Seine, se ferait finalement en septembre. C'est une bonne nouvelle, toutefois nous ne nous en réjouirons qu'après le premier service effectué. Cette annonce n'a été obtenue que par l'action commune des salariés de la presse parisienne. Elle renforce notre projet de développement de l'imprimerie.

Il existe d'autres travaux à rapatrier à Ivry, notamment le routage de publications ou des opérations de maintenance.

La direction actuelle, je l'ai dit, est opposée en réalité au maintien de l'imprimerie au sein du groupe. Elle est prête à la céder au premier quidam qui passe.

Le « repreneur « liquidateur » qu'elle avait trouvé et gardé secret, semble avoir renoncé. Cela ne nous surprend pas, nous n'y avons jamais cru ni qui que ce soit d'un peu raisonnable.

Il faut donc explorer rapidement d'autres pistes. La presse se fait écho de mouvements dans ce sens ; nous ne choisissons par nos patrons mais nous voulons choisir, en tant que syndicalistes, les conditions dans lesquelles nous travaillons.

Certains seraient prêts à investir dans *Le Monde* et auraient une expérience de la presse, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Quel que soit le repreneur, l'Imprimerie Le Monde doit exister !

Le Monde, à deux années des présidentielles, intéresse des milieux économiques et politiques, tant mieux ! Cela ne peut pas être une surprise, ce titre, la presse, le support papier comptent encore aujourd'hui et compteront encore dans l'avenir, malgré la sortie aujourd'hui du produit d'Apple (l'Ipad).

Alors, nous disons aujourd'hui à ces messieurs les repreneurs (certains seraient même de gauche), avant de les rencontrer rapidement, nous en faisons la demande aujourd'hui, ensemble. Nous leur disons : avec cinquante millions, on peut prendre la direction du *Monde*, du titre. Mais le prix réel, c'est 50 + 30 millions d'euros pour la modernisation de l'imprimerie. Les deux – le siège et l'imprimerie, les journalistes, les employés, les cadres et les ouvriers – marchent ensemble. L'imprimerie, dont les comptes sont à l'équilibre, personne ne le conteste, est un atout pour le journal. Nous l'avons maintes fois démontré. Elle a un vrai avenir, un grand potentiel. Alors, je vous le dis, Mesdames, Messieurs, chers Amis, chers Camarades, nous ne céderons pas, nous ne céderons jamais sur ce dossier.

Si peu croyaient à un avenir pour le site d'Ivry, il y a quelques années, aujourd'hui nous n'avons en réalité jamais été aussi près du but : il existe de vrais engagements industriels et éditoriaux. Les décisions vont se prendre ces prochains jours. Notre mobilisation et le soutien qu'elle reçoit seront déterminants car nos patrons savent que nous sommes à la fois responsables et déterminés, patients et combatifs. Nous savons ce que nous voulons, à eux maintenant d'en tirer les bonnes conclusions.

Ce qui est vrai pour l'imprimerie d'Ivry, l'imprimerie du groupe LE MONDE l'est également pour Presstalis, anciennement NMPP.

Mon message est le même, il n'est pas nouveau ; je reprendrai la formule d'Henri Krasucki qui parlait d'une modernisation civilisée à l'opposé de celle préconisée par des « sauvages ».

Messieurs les patrons, messieurs les politiques, des dossiers majeurs de notre profession sont en équilibre, sur le fil du rasoir. Vous avez les moyens de les faire basculer d'un côté ou d'un autre.

Sachez que pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas le choix. Ce sont nos emplois, nos vies qui sont en question. Les solutions ne peuvent être, pour nous, que positives. Les moyens existent pour les mettre en œuvre.

Constance dans l'effort, justesse de nos arguments et mobilisation sont bien les bases du succès. Nous les avons remplies ensemble depuis des mois, des années ; ensemble nous allons continuer au service des salariés d'aujourd'hui et de demain pour ceux du *Monde* et ceux qui le souhaitent.

Vive la mobilisation et la lutte, vive le syndicalisme de rassemblement, vive la CGT !

Intervention de Marc Norguez
au rassemblement du 28 mai 2010

Sans-papiers chez Merkhofer

La direction de Merkhofer, une entreprise de brochure, pense que les travailleurs sans papiers n'ont pas le droit à la parole ni au respect...

21 avril 2007 : occupation de l'église de Massy par les sans papiers.

5 octobre 2007 : évacuation par les CRS à laquelle la population de la ville sera présente, même tard dans la nuit, avec les associations, syndicats et quelques partis en soutien. Suite au mouvement, une équipe de M6 fait un reportage pour l'émission Capital, ce qui amènera Merkhofer à la répression des intérimaires embauchés à 7 h. Ces derniers sont alors priés de quitter l'entreprise à 12h. Cette entreprise familiale de Reliure et Finition située à Morangis, en Essonne, emploie 100 salariés, dont 30 intérimaires sans papiers.

Le 29 avril 2009, plusieurs organisations – Cgt, Cfdt, Ldh, Cimade – signataires d'un courrier, s'étaient adressées à François Fillon suite à la grève engagée le **15 avril 2008** par les sans papiers.

Nous sommes, de fait, obligés de constater que des blocages persistent, voire grandissent, quant à l'application même des textes ministériels relatifs à la prise en compte de cette réalité économique.

Les sans papiers décident, avec l'appui de la Cgt région parisienne, l'occupation de l'entreprise le **12 octobre 2009** : ils ne bloquent pas la production mais occupent la cantine car les autres travailleurs les ignorent totalement et ne leur apportent aucun soutien – ni matériel, ni financier – aucune vie syndicale n'existe. Employés par Merkhofer, via une agence d'intérim, les sans papiers du Mali, du Sénégal, du Congo, de Mauritanie occupent les postes : palettes, routage, margeurs sur Sygma, caristes. Suivant la charge de travail, après appel à la Sté d'Intérim, ils peuvent arriver en vingt minutes, le foyer de Chilly-Mazarin est à dix minutes à pied, celui d'Arpajon est plus éloigné. L'occupation du 12 octobre se terminera le 28 par l'intervention des forces de l'ordre qui évacuent l'entreprise ; le plus ancien des sans papiers y travaillait depuis 1996.

Depuis, une entreprise de vigiles avec chiens garde la Brochure et ouvre les portes aux circuits de camions pleins pour leur finition de brochage et le routage.

En France, 76 % des salariés étrangers intérimaires sont des hommes. Ceux-ci sont des ouvriers ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne. Déjà, en 2004, 1 700 000 salariés sont en CDD et 500 000 en Intérim, selon l'enquête emploi en continu de l'INSEE. L'Intérim reste très faible dans nos professions. Depuis son apparition en 1972 sur le territoire national, 75% des salariés en CDD déclarent qu'ils préfèrent un CDI.

L'intérim pour les travailleurs, ce n'est pas de projets de vie à long terme, elle empêche l'intégration dans l'entreprise, les tâches sont souvent plus pénibles, elle empêche la pleine prise de possession du poste, les salaires. Mais 65% des intérimaires pensent être mieux rémunérés pour un même travail ? Sans doute ! Il est vrai que des indemnités de fin de mission et de congés payés leur sont versés, d'où l'illusion d'un salaire plus élevé…

Michel Lopez

Du bon usage du crédit d'heures des représentants mandatés et élus du personnel

Petit rappel des enjeux de ce que l'on appelle communément les heures de délégations.

Dans cet article nous prendrons comme éléments de référence les droits accordés par le législateur (la représentation nationale souverainne) tels qu'ils sont inscrits dans le Code du travail pour les délégués du personnel et syndicaux, mais aussi les membres des comités d'entreprise (CE) ainsi que ceux des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

De fait ces droits sont notoirement insuffisants au regard de l'étendue des champs de compétences des institutions représentatives, tout comme des responsabilités et du rôle qu'occupent élus et mandatés au quotidien auprès de leurs collègues de travail.

Quelques rappels pour resituer le peu de moyens dont disposent les élus mais aussi les délégués et représentants syndicaux.

Un(e) élu(e) du personnel au sein d'un comité d'entreprise dispose de 20 heures par mois

Un(e) délégué(e) du personnel (DP) bénéficie de 15 heures mensuelles si l'entreprise compte cinquante salariés ou plus. En dessous de ce seuil 10 heures sont accordées au DP.

Pour les membres d'un CHSCT, c'est également en fonction du nombre de salariés de l'entreprise qu'est fixé le crédit d'heures mensuel. Ainsi il sera de : 2 heures jusqu'à 99 salariés ; 5 heures de 100 à 299 ; 10 heures de 300 à 499 ; 15 heures de 500 à 1499 ; et 20 heures à partir de 1500 salariés.

Pour les délégués syndicaux, ceux-ci disposent d'un crédit d'heures mensuel fixé

Du bon usage syndical...

le livre parisien

en fonction du nombre de salariés de l'entreprise. Il est de 10 heures de 50 à 150 salariés ; de 15 heures de 151 à 500 et de 20 heures au delà de 500 salariés.

S'agissant du représentant syndical au comité d'entreprise (RSCE) en tant que membre du CE il ne bénéficie d'un crédit d'heures que si l'entreprise compte plus de 500 salariés. A partir de ce seuil le RSCE dispose de 20 heures sinon c'est zéro !!

Enfin pour le représentant de la section syndicale (RSS) instauré par la loi du 20 août 2008 fixant les nouvelles règles de la représentativité syndicale dans les entreprises comptant cinquante salariés et plus, il bénéficie d'un crédit de 4 heures par mois jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Dans le cas de la délégation unique du personnel qui fait porter par les mêmes élus les mandats de délégués du personnel et d'élus au comité d'entreprise, dans les entreprises de moins de 200 salariés, le crédit d'heures de 20 heures mensuel couvre les deux mandats DP et CE.

Lorsque se produit un cumul de mandats ouvrant droit à des crédits d'heures différents l'élu(e) et/ou mandaté(e) cumulera les crédits d'heures sans pouvoir pour autant les fusionner en un seul crédit global lié à l'ensemble de ses mandats.

Les différents crédits d'heures sont comptabilisés comme du temps de travail effectif. Ils sont réservés aux élus titulaires et représentant mandatés par une organisation syndicale pour le bon accomplissement de leur fonction représentative. Ils ne sont pas reportables sur le mois suivant. Enfin en cas d'absence de l'élu titulaire c'est le suppléant qui acquiert le crédit d'heures.

Attention aux pièges !

Le crédit d'heures n'est pas un supplément d'âme du legislateur en matière de représentation des salariés à l'entreprise. Il n'est pas d'avantage une charité faite par les bonnes oeuvres patronales du type caisse noire de l'union des industries des métiers de la métallurgie. Ce temps laissé à la disposition des élus titulaires et des représentants syndicaux mandatés est le fruit de luttes pour les libertés syndicales. Au terme du rapport de forces sur les droits fondamentaux des salariés à l'entreprise les heures de délégations ont trouvé une transcription législative dans le Code du travail. Cela ne les met pas à l'abri de profondes remises en cause comme ce fût le cas avec l'instauration de la délégation unique par Balladur, ouvrant ainsi discrètement la route à la fusion des institutions et à l'instauration d'un interlocuteur unique.

Le patronat de son coté s'il se targue publiquement de vouloir développer le dialogue social ambitionne en réalité de limiter les droits des institutions représentatives en jouant sur plusieurs registres, allant du délit d'entrave au bon fonctionnement des institutions au rejet de véritables négociations collectives.

La disponibilité des élus

Sous la pression d'un management productif de plus en plus stressant et individualisant, face à des objectifs fixés unilatéralement par l'employeur ou la direction de l'entreprise, sans moyens pour les atteindre, il arrive que les élus ne prennent tout simplement pas leur crédit d'heures au motif que leur travail ne peut pas attendre ! Il y a là un piège au droit des salariés à être représentés qu'il faut démonter car il aboutit à une impasse pour l'élu qui ne fait pas respecter ses propres droits alors qu'il a la charge de représenter et défendre ses collègues !

Sur ce premier point face à la sournoiserie de certains employeurs il faut faire un rappel du droit concernant le crédit d'heures. Celui ci appartient à l'élu ou au mandaté qui l'utilise librement aux moments qu'il juge le plus approprié. Il le fait pour rencontrer ses collègues, s'informer, préparer les réunions avec l'employeur, faire des comptes rendus et porter les revendications individuelles et collectives. De son coté l'employeur doit tenir compte dans l'organisation du travail de l'utilisation du crédit d'heures par les représentants élus et mandatés. Ceci exclue, bien sûr de retenir la discrimination envers les élus et mandatés comme règle des rapports sociaux à l'entreprise. En l'occurrence pas question de faire l'impasse sur des éléments de remunération, pas plus sur l'accès aux formations professionnelles, à la reconnaissance des compétences et qualifications et au déroulement de carrière. Pas question non plus d'endosser consciemment ou inconsciement le rôle du représentant qui se sacrifie pour la juste cause d'être un porte parole utile à ses collègues.

Le second terrain glissant avec les crédits d'heures concerne le bonne usage de son utilisation. Pour la CGT il est primordial que les élus et mandatés CGT rendent compte en permanence de leur activité à leurs collègues. Il en est de même à l'égard de leur syndicat qui les a investis ou mandatés. Les actions engagées, les résultats escomptés et les moyens à mettre en œuvre sont autant d'éléments constitutifs d'un bon fonctionnement. Les crédits d'heures font partie des moyens engagés et leur bonne utilisation va de pair avec une représentation démocratique et responsable des salariés et de leurs intérêts. Rendre compte est en la matière le meilleur antidote face aux affres de la délégation de pouvoir et l'isolement du représentant d'avec ses collègues. Si cette faille éxiste dans le fonctionnement entre élus, mandatés et mandants, elle sera n'en doutons pas, épiée par le patronat qui n'est jamais à cours d'inventivité pour utiliser à son propre bénéfice les institutions représentatives ou pour le moins les neutraliser. En rendant compte, on coupe l'herbe sous le pied de l'employeur qui doit alors faire face à la collectivité des salariés de l'entreprise.

Crédits d'heures, ni pour la pêche, ni pour des rendez-vous personnels et encore moins pour tous autres avantages personnels imaginables.

A l'opposé du premier exemple d'entrave visant à dissuader les ayants droits d'utiliser leur crédit d'heures, un autre axe d'attaque des employeurs consiste à faire sortir le crédit d'heures du rail de sa vocation première, à savoir réserver un temps aux besoins de la fonction de représentants du personnel. Ainsi en va-t-il du paiement systèmatique des heures de délégations en heures supplémentaires. De telles situations individuelles ou collectives peuvent parfois s'établir sur la base de non-dits et instaurer des ambiguités préjudiciables aux représentants dans le rapport qu'ils entretiennent avec leur mandat et surtout avec leurs mandants.

Très concrètement, la CGT qui revendique des droits nouveaux en termes de représentation des salariés, de négociation collective et de liberté syndicale ne défend pas l'idée d'un quelconque "bonus syndical" en matière de rémunération des élus et représentants mandatés. Plus de crédits d'heures pour les suppléants et les représentants syndicaux au comité d'entreprise qui en sont dépourvus relèvent de nos objectifs en matière d'accroissement des droits collectifs utiles à l'intervention des salariés et à leurs institutions représentatives. Autre objectif : renforcer le droit syndical dans les entreprises de moins de cinquante salariés où aujourd'hui encore un(e) DP titulaire désigné(e) délégué(e) syndical(e) ne dispose pas du moindre crédit d'heures.

Voici quelques pistes de réflexions et de débats qui j'en suis sûr éveilleront des perspectives revendicatives pour améliorer et enrichir la négociation sociale dans les entreprises !

Guillaume Thomas Flores

le livre parisien

Une histoire des syndicats du livre, du corporatisme et de la CGT

Par Roger DÉDAME, aux Indes Savantes

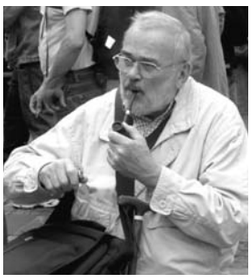

Les beaux livres d'histoire sont souvent des livres de voyages. La dernière production de Roger Dédame en est un passionnant. Un voyage d'un siècle et demi au sein de la France ouvrière et dans son syndicat, la Confédération Générale du Travail, avec, sous le verre grossissant du travail de l'historien, les syndicats du Livre et leur propension au corporatisme.

Que dire, que retenir de ces quelques deux cent pages ?

Allons à l'essentiel : cet ouvrage est une totale réussite, il est le plus abouti des travaux sur le syndicalisme qu'ait réalisé Roger à ce jour. Recommander sa lecture est insuffisant ; elle est obligatoire pour tous ceux qui veulent savoir d'où vient notre syndicalisme et quelles épreuves ont traversées nos organisations. La lecture d'« Une Histoire du Livre » nous aide à comprendre où nous en sommes. Voilà pourquoi elle est indispensable.

Alors, que retenir de ce beau voyage ? Beaucoup de choses, des images, des notes : fortes à chaque chapitre, essentielles souvent à l'histoire de la CGT, décisives même quelques fois. D'autres beaucoup moins glorieuses mais bien moins nombreuses.

Le départ fut à la fois prudent et courageux en créant les premières organisations syndicales, la Chambre syndicale typographe parisienne sous le second Empire, puis la Fédération en 1881 avec, presque congénitalement, ce que nous appellerons le paritarisme, la volonté farouche de faire respecter le tarif et de se réunir en commissions mixtes avec les patrons.

Mais un voyage, ce sont d'abord des rencontres : celles des secrétaires généraux sont fabuleuses.

Auguste Keufer, le fondateur, importateur du label, réformiste affirmé, déterminant dans la naissance de la CGT (son premier trésorier) et la rédaction de la charte d'Amiens, rassembleur, original et tolérant.

Edouard Ehni, l'emblématique dirigeant de la FFTL durant la guerre froide, résistant aux nazis, réformiste et franc-maçon lui aussi, trésorier du groupe Force Ouvrière en 1946, qui se battra toute sa vie pour que sa fédération demeure à la CGT et s'y sente bien.

Il y en eut de moins glorieux : Liochon, que la mort empêcha d'entrer au gouvernement à Vichy, mais qui, curieusement, refusa d'exclure les militants qui ne condamnèrent pas le pacte germano-soviétique. Son successeur, Journeau fut dans la courte liste des « collabos », reconnus comme tels à la Libération, et qui ont, malheureusement, dirigé nos organisations.

Bien plus longue est la liste de celles et ceux, agents de liaisons, imprimeurs et diffuseurs qui ont payé de leur vie la poursuite de leur engagement syndical dans cette période.

Le voyageur, au long de sa pérégrination, sera frappé par une constante, la référence professionnelle, le rapport aux autres, camarades, collègues ou patrons, sous l'angle du métier.

Et cela, pas seulement dans les périodes où la FFTL connut une crise de réformisme aigüe.

La Fédération unitaire du Livre, révolutionnaire, composante de la CGTU, fut également marquée par le corporatisme. Ce corporatisme qui est le fil conducteur du récit de Roger Dédame.

Porté par Ehni, le corporatisme est à sa place dans la CGT, avec les autres ingrédients du syndicalisme de classe. Manié par d'autres, il peut être la pire des bannières.

Est-ce la leçon de l'ouvrage ? Sans doute.

Enfin, le périple que propose cette lecture se veut ouvert sur de larges horizons, l'appareil à souvenir doit être muni d'un grand angle. Nous embrasserons 150 ans d'histoire générale, avec le catalogue que propose René Mouriaux, l'histoire politique, diplomatique, militaire, avec les effondrements d'hommes, de matériel, de certitudes ; les reconstructions, les révolutions sociales et technologiques. L'air est vif dans cette histoire du livre.

Roger a le souci, non pas du détail qui égare, mais celui de la clarté qui expose et de la précision qui instruit.

Marc Norguez

INFORMATION

L'Amicale des Retraités de la Presse a 25 ans cette année!

Avec les Anciens de l'IPSN !

(Ancienne Imprimerie de la Presse)

Les anciens ouvriers de l'Imprimerie de la Presse (TYPOS, Rotos, Correcteurs, Auxilliaires) syndiqués à la S.U.R.L, située à l'époque dans la célèbre rue du Croissant et après la fermeture de cette dernière, se sont regroupés en Amicale.

Depuis la fermeture définitive en 1995, n'ayant plus de possibilité de se réunir, nous nous sommes retrouvés tous les premiers jeudi de chaque mois, à la Maison du Livre CGT au 94, Boulevard Auguste Blanqui à Paris.

Au cours de ces réunions (plus de 240 depuis 1985) nous continuons à suivre l'activité de la profession de nos camarades et organisons nos occupations de retraités... en terminant par le A LA...

Nous fêterons cette année les 25 années d'existence de l'Amicale. Beaucoup de nos camarades nous ont quitté...les plus valides résistent et continuent à préparer leurs futurs occupations ou leurs voyages soit en France ou à l'Etranger.

Cette unité exemplaire nous permet de conserver l'amitié et la solidarité, tradition des ouvriers du Livre.

Pour nous contacter : M. DESIRE Jacques : 01 69 27 46 70
M.GAUDIN Claude : 01 70 02 80 00
M. BERNARD Michel : 01 43 39 92 47

LE BARBIER DE SERVICE...

Acheter ses journaux ailleurs qu'en kiosque ? Tel était le thème de l'émission « Service public » animé par Isabelle Giordano sur France Inter le lundi 7 juin dernier.

A la surprise de la journaliste, le débat ne s'est pas focalisé sur la distribution de la presse mais sur le contenu des journaux pour expliquer la désaffection des lecteurs à l'égard de ce média. Les invités François Dufour, président du groupe de presse Play Bac, Nabila Ramdani, journaliste anglaise et Robert Sandmann, patron d'Axel Springer France (Bild) ont effet insisté sur les lacunes de notre journalisme. De leur côté les auditeurs n'ont pas manqué d'épingler une presse sous l'emprise de la pensée unique. L'un deux a justement dit : *« Le jour où une majorité de journalistes arrêteront de reprendre mot à mot les dossiers de presse pré-mâchés, alors la valeur ajoutée de la presse "investigation et connaissance" renaîtra peut être… »*

Comme rien n'était évoqué, ou si peu, sur la distribution de la presse, Isabelle Giordano a fait appel à Christophe Barbier, directeur de la rédaction de l'Express. Celui-ci, comme à l'accoutumée s'est fait le chantre du libéralisme. Pour résoudre la crise de la presse, il demande « Expressément » de « faire sauter le verrou du corporatisme syndical CGT dans la distribution ». L'homme qui arbore régulièrement une écharpe rouge, parfumée chez Hermès affiche comme toujours une autre couleur pour ses idées, terne bien sûr, puisqu'il est le Leader Price de la pensée…